



La bonne personne à la bonne place

Une année après le vote populaire, le processus de fusion est entré dans sa phase la plus concrète. D'ici au 1^{er} janvier 2027, date de naissance de la nouvelle commune de la Vallée de Joux, le COPIL vous informera régulièrement de l'avancement des travaux préparatoires.

Quelle sera ma place dans la nouvelle administration ?

Une question essentielle pour l'ensemble du personnel des trois Communes de la Vallée de Joux. Pour y répondre le COPIL (Comité de Pilotage) chargé de mettre en place les institutions de la nouvelle Commune a mandaté une spécialiste en ressources humaines extérieure à La Vallée.

L'article 18 de la convention de fusion est clair :

« L'ensemble du personnel en fonction au jour de la fusion sera transféré à la nouvelle Commune au plus proche de leur fonction actuelle ».

Si l'emploi est assuré, s'il n'y aura pas de licenciement, il faut toutefois adapter l'organigramme de l'ensemble des services communaux et définir les nouveaux cahiers des charges. Pour l'aider dans sa tâche, le COPIL a fait appel à M^{me} Magali Fischer, spécialiste en ressources humaines. Extérieure à la Vallée de Joux, elle est ainsi indépendante, non soumise aux pressions qui pourraient influencer l'attribution des nouveaux postes de travail. Son objectif est clair : aider le COPIL à mettre la bonne personne à la bonne place.

Mais sa mission ne s'arrête pas là. M^{me} Magali Fischer souhaite créer une vraie relation de confiance avec le personnel, basée sur la neutralité, le recul et surtout la confidentialité de leurs échanges. Ceux-ci auront pour but



de récolter les souhaits, les craintes, les questionnements et d'y répondre directement lorsque cela est possible.

Le COPIL 2025 (Comité de pilotage) est chargé de mettre en place les institutions de la nouvelle Commune de la Vallée de Joux.

Il comprend les 3 Syndic-que-s : M^{me} Sylvie Aubert Brühlmann du Lieu, M. Olivier Baudat du Chenit et M. Christophe Bifrare de L'Abbaye. Ils sont secondés par 3 Municipaux : M^{me} Isabelle Piguet du Chenit, M. Patrick Berkold de L'Abbaye et M. Charles Fontannaz du Lieu. Les 3 Boursiers communaux ainsi que les 3 Secrétaires municipaux en font également partie. Il se réunit en moyenne toutes les 6 semaines, s'assure que les travaux dans les GT avancent, priorise les projets et prend les décisions nécessaires, dont les engagements financiers.

12 Groupes de Travail (GT) ont été créés. Ils ont pour objectif d'avoir une administration communale qui fonctionne au 1^{er} janvier 2027.

Administration générale - Finances - Informatique - Ressources humaines - Villages et SIP (Sociétés d'intérêt public) - Forêts et domaines - Voirie - Associations et sociétés - Aménagement du territoire, police des constructions, énergie et mobilité - Infrastructures - Bâtiments - Autorités.

A noter que les 19 municipaux actuels sont représentés et que le personnel communal y participe fortement, en plus de quelques externes. A ce jour, plus de 80 personnes sont engagées dans l'ensemble de ce processus de mise en place de la nouvelle Commune de la Vallée de Joux.

POUR PLUS D'INFORMATIONS

<https://fusion.valleedejoux.ch> | infofusion@valleedejoux.ch